



**SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon**

REUNIONS CE-DP La CGT vous informe

ACTIVITE DU CE

100 personnes sont inscrites pour le voyage au parc Disneyland, le samedi 20 octobre. Des travaux ont lieu sur la ligne Dole Dijon, la liaison Gare de Dole – Dijon se fera donc en bus. Les personnes inscrites seront informées en temps utile des nouveaux horaires.

Pour rappel, le CE rembourse 50 % du prix à payer, les activités sportives, culturelles, pêche, chasse dans la limite de 45 € par an et par personne (salarié, conjoint, enfants à charge...).

Pour cela, vous devez faire remplir à l'association organisatrice de l'activité, une attestation disponible au local CE, au réfectoire ou vers les machines à café.

Le concours de tarot aura lieu le samedi 17 novembre 2012 à Rochefort.

RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT ET INTERESSEMENT

La démarque est toujours très élevée, à fin juillet nous avons 25000 € de casse en plus que le budget. La CGT a dénoncé des retours abusifs de colis complets de PDV alors qu'il n'y avait qu'un UC de cassé dans le colis.

La direction a annoncé une nouvelle procédure des retours casse qui allait se mettre en place en ne demandant plus systématiquement le retour de la marchandise au PDV.

La CGT s'interroge si cela ne va pas augmenter le montant des avoirs faits aux PDV ?

Les élus CGT estiment que la casse provient essentiellement de la hauteur des palettes et des sols dans l'entrepôt en mauvais état.

La direction a signalé que Rochefort était une des bases à avoir les palettes les plus hautes donc elle sera certainement obligée de descendre la hauteur.

Pour la sécurité de tous, la CGT demande qu'aucune palette ne dépasse 1M 80.

A fin juillet, les résultats pour l'intéressement ne sont pas bons, Les critères nationaux ne sont pas communiqués depuis avril ! L'absentéisme est de 7.25 % pour un objectif à 6.60 %, la performance est très loin des objectifs. Le taux démarque n'est pas connu.

La direction explique les mauvais résultats sur juillet par les volumes inférieurs au budget dû au mauvais temps (moins 49000 colis) alors que de nombreux jeunes ont été pris pour faire face à une augmentation de colis. Sur juillet, **par rapport à la productivité estimée dans le budget**, il y avait 20 personnes en trop par rapport aux volumes !

Cela démontre une fois de plus que les budgets sont irréalisables et ne permettent pas aux salariés d'obtenir les objectifs de l'intéressement.

En Bref :

Sur la future base de Brevans, la direction ne sait pas si les agriculteurs ont accepté de vendre leur terrain.

La direction n'a pas prévu de reprendre de convention pôle emploi pour la fin de l'année
A la demande de la CGT, comme tous les ans, la direction donne une heure aux parents pour accompagner leurs enfants à la rentrée scolaire (voir avec votre responsable de service)

ACCORD RELATIF A LA PREVENTION DE LA PENIBILITE

Un accord a été signé au niveau national sur la pénibilité.

La CGT n'est pas signataire de cet accord car tous les meilleurs outils de travail recommandés par le national et difficilement mis en place sur les établissements, ne seront pas véritablement efficaces tant que les problèmes principaux comme la productivité, la cadence élevée de travail, les effectifs, le reclassement des personnes inaptes à leur poste... ne seront pas réellement pris en compte.

Sur l'enveloppe de 100 000 € accordée à Rochefort, le 2^{ème} dépileur n'est toujours pas commandé ! La direction a seulement acheté les déroulpacks pour environ 16000 €, elle a garanti une meilleure qualité de film lorsque le stock existant sera épuisé.

L'accord prévoit la mise en place du métier d'agent logistique qui est un métier de polyvalent. La qualification d'agent logistique au niveau 4 ne sera accessible qu'aux personnes ayant le CQPI (Certificat de Qualification Professionnelle Inter-Branche) ou un Bac professionnel Logistique.

La CGT craint par exemple qu'un cariste qui accepte cette formation soit appelé à faire de la préparation....

L'accord prévoit que les salariés de 56 ans et plus ayant été exposés à 3 facteurs de risques professionnels au moins 17 années pourront demander à passer à mi temps payé à 65 % de sa rémunération annuelle (salaire de base + pause + prime fin d'année) avec prise en charge des cotisations retraite à taux plein.

Les facteurs de risques sont définis dans l'accord (manutentions manuelles de charges, bruit, travail de nuit...). Une fiche individuelle de prévention des expositions aux risques professionnels est établie par salarié. Cette fiche peut être consulté au service RH et doit être remise au salarié à son départ ainsi qu'après un arrêt de travail supérieur à 30 jours en AT/MP ou après 3 mois en maladie.

La CGT demande que cette fiche soit donnée à tous les salariés concernés et regrette que la direction n'ait pas pris deux facteurs de risques afin que plus de salariés bénéficient de ce mi temps. En effet sur les bases secs, peu de personnes pourront en profiter ! Et surtout, il faudrait que la direction compense beaucoup plus que 65 % du salaire à plein temps pour que les salariés puissent réellement en profiter.

Le Syndicat CGT INTERMARCHE de Rochefort maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h, tant que les revendications nationales et locales ne sont pas satisfaites : salaires, reconnaissance de l'ancienneté, qualifications, améliorations des conditions de travail....



Rochefort, le 24 août 2012